

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE FRONTENAC

C O U R S U P É R I E U R E  
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des  
compagnies* (LRC 1985, ch. C-36), en sa version  
modifiée »

---

N° COUR : 235-11-000008-259

**DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT DE :**

**ASBESTOS CORPORATION LIMITED**

La « Débitrice »

---

**AVIS D'UNE ORDONNANCE INITIALE**

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 6 mai 2025, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances de la Débitrice.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site Internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/asbestos-corporation/>

La débitrice pourra soumettre un plan d'arrangement ou s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site Internet identifié plus haut.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous.

Daté à Montréal, ce 7 mai 2025.

Raymond Chabot inc.  
Contrôleur  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Téléphone : 514 393-4734  
Courriel : [asbestoscorp@rcgt.com](mailto:asbestoscorp@rcgt.com)